



ANTHEA FINE ARTS

CERTAINS PAYS QUI NE RÉPONDENT PAS AUX LOIS AML DU ROYAUME-UNIS (ANTI-MONEY LAUNDERING) NE POURRONT PAS PROCÉDER À L'ACHAT.

LA DERNIÈRE MISE À JOUR, EN DATE DU 25 OCTOBRE 2024, IDENTIFIE LES PAYS SUIVANTS COMME "HIGH-RISK JURISDICTIONS SUBJECT TO A CALL FOR ACTION" OU "JURISDICTIONS UNDER INCREASED MONITORING" :

- ALGÉRIE
- ANGOLA
- BULGARIE
- BURKINA FASO
- CAMEROUN
- CÔTE D'IVOIRE
- CROATIE
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE (CORÉE DU NORD)
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- HAÏTI
- IRAN
- KENYA
- LIBAN
- MALI
- MONACO
- MOZAMBIQUE
- MYANMAR
- NAMIBIE
- NIGÉRIA
- PHILIPPINES
- AFRIQUE DU SUD
- SOUDAN DU SUD
- SYRIE
- TANZANIE
- VENEZUELA
- VIETNAM
- YÉMEN

PARMI CES PAYS, LES JURIDICTIONS ÉGALEMENT SOUMISES À DES SANCTIONS FINANCIÈRES AU MOMENT DE CETTE PUBLICATION SONT :

- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE (CORÉE DU NORD)
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- HAÏTI
- IRAN
- MALI
- MYANMAR
- SOUDAN DU SUD
- SYRIE
- VENEZUELA
- YÉMEN